

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, ROMATIF Julien, MONIN Florence, POURCHERE Jean-Daniel

Absent excusé : CICOELLA Sébastien, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Secrétaire de séance : Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

Date de convocation : le 22 mars 2024

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

PROCURATION

CICOELLA Sébastien donne procuration à GAS Marcel
HUMBERT Régis donne procuration à MONIN Florence
FANJAT Pierre donne procuration à MERCIER Serge
GENTIL Dominique donne procuration à ROMATIF Julien
GUERRERO Elisabeth donne procuration à POURCHERE Jean-Daniel

ORDRE DU JOUR

- Délibération vote du budget primitif 2024
- Délibération vote des taux 2024
- Délibération subventions aux associations communales
- Délibération pour une demande au tribunal administratif de Grenoble
- Travaux voirie — Bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Délibération vote du budget primitif 2024

Patricia FAVRE-PETIT-MERMET, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

855 747.32 € pour la section de fonctionnement.

1 026 918.87 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2024 par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Délibération vote des taux 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2023, comme suit :

- Foncier Bâti 38.61 %

- Foncier Non Bâti 57.96 %

De plus, la réforme de la taxe d'habitation s'étant achevée en 2023, il convient à nouveau de voter un taux pour la taxe d'habitation. Celui-ci est fixé à :

- Taxe d'habitation 13.44 %

Le Conseil Municipal approuve ce taux à l'unanimité des membres présents.

Délibération subventions aux associations communales

Lors du vote du budget primitif 2024, présenté par Patricia FAVRE-PETIT-MERMET adjointe aux finances :

- la somme de 1500 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657363,
- la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon (Aide à Domicile en Milieu Rural), cette dépense sera imputée à l'article 65748,
- la somme de 250 € a été votée aux bénéfices de l'association FCC (Football Club des Collines), cette dépense sera imputée à l'article 65748,
- la somme de 600 € + 400 € (exceptionnellement pour 2024) a été votée aux bénéfices de l'association AADP (Association d'Animation De Primarette), cette dépense sera imputée à l'article 65748,

Le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, d'accorder les subventions aux associations.

Délibération pour une demande au tribunal administratif de Grenoble

Délibération annulée

Travaux voirie - bâtiments

Voirie

Le curage des fossés des voies communales est terminé.

L'égouttage des chemins en terre a également été réalisé.

Bâtiments

Salle Plissonnier :

Suite au contrôle des sondes SSI (détecteurs de fumées), il a été constaté un défaut sur l'alarme incendie. En effet, lors du déclenchement de l'alarme, la sono doit être coupée pour rendre audible le message d'évacuation, et ce n'était pas le cas. L'entreprise Poipy a procédé à la mise en conformité de l'installation, pour un montant de 448,80€ TTC.

Câblage comptage production panneaux photovoltaïques :

En prévision des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques, nous avons procédé à l'installation d'un câble C6 (réseau informatique), entre le point de comptage dans la salle Plissonnier et le tableau électrique, dans le restaurant scolaire, où seront reliés les panneaux. Cette installation permettra de suivre la production et l'autoconsommation sur l'ensemble du point de comptage. Le prix de la prestation par l'entreprise Poipy est de 1438,40€ TTC.

Véhicule communal :

Après 9 ans de bons et loyaux services, notre Kangoo nécessitait d'être remplacé. Le nouveau véhicule, un Citroën Berlingo 4x4 a pris sa succession le 14 mars.

Écoles :

À la demande de l'équipe enseignante et du personnel communal, des patères ont été installées sous l'ancien préau. Un des supports a été arraché au bout de deux jours et un autre tordu une semaine plus tard.

L'interrupteur à clé du monte-charge Ecole a été cassé et le devis de remplacement s'élève à 448,74€ TTC. Un vitrage sous le préau a reçu, accidentellement, un impact de caillou et nécessite d'être remplacé pour un montant de 325,20€ TTC. L'assurance RC de la famille de l'enfant responsable est sollicitée.

Un radiateur électrique du restaurant scolaire a été vandalisé à coups de pied dès la première semaine de mise en service du bâtiment. Valeur du radiateur 800€

Il est primordial de sensibiliser tous les acteurs de l'école au respect de l'outil de travail, car nous constatons de trop nombreuses dégradations.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commission PCS

Les membres de la commission qui étaient volontaires pour identifier les numéros de boîtes aux lettres concernés par les inondations, conduite de gaz et feux de forêt, ont restitué leurs recherches sur un fichier.

45 habitations sont concernées par le risque « inondation », 156 par le risque « conduite de gaz » et 8 par le risque « feu de forêt ». Concernant le risque gaz, la salle Plissonnier étant dans l'emprise de la conduite, une convention doit être signée avec la mairie de Pisieu pour accueillir les primarettoises et primarettois en cas d'évacuation ordonnée par la préfecture.

Les membres ont ensuite rédigé un flyer qui sera distribué début avril par les élus aux personnes concernées afin de recueillir leurs coordonnées téléphoniques.

Prochaine réunion le mercredi 10 avril à 20h30 en présence du Lieutenant SEFFOUHI Chef de la caserne des pompiers de Beaurepaire.

Réunion des Délégués TÉLÉALARME

Le service téléalarme est un partenariat entre la commune, le SDIS38 et l'agglomération Vienne Condrieu. Ce service couvre 95 communes et comprend 2275 abonnés dont 1575 femmes, 431 hommes et 269 couples. En 2023 le service a effectué 2354 interventions techniques dont 593 installations 459 restitutions de matériel suite à des décès ou entrées en EHPAD, le reste des interventions concerne les changements de montre, batterie, du boîtier. En Isère, chaque ambulance des pompiers est équipée

d'une tablette permettant de recevoir la fiche de l'abonné par Vienne Condrieu et le code d'accès de la boîte à clés.

Chaque délégué communal effectue les tests une fois par mois, pour Primarette, c'est le premier vendredi du mois de 8h30 à 12h. Le coût du service est maintenu à 34€ par mois en 2024 facturé trimestriellement à terme échu. Des aides financières sont attribuées aux bénéficiaires de l'APA Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la CARSAT sur demande ou de la commune pour les abonnés non imposables. Au 31/12 2023, Primarette avait 6 abonnés, 2 nouvelles installations et 2 restitutions. Le nombre d'appels s'élève à 97 (dont 75% sont une mauvaise manipulation) ainsi que 4 interventions de secours.

Commissions Urbanisme et PLUi

Le 6 mars 24 à AGNIN : PADD

Présentation faite à tous les élus présents de tous les CM d'EBER. Ce document du PADD – Plan d'Aménagement et de Développement Durable est l'une des composantes du PLUi qui définit et présente les orientations générales pour le développement urbanistique, économique, social et environnemental de notre territoire sur une perspective de 15 à 20 ans.

Ce document doit être adressé à tous les conseillers du territoire, puis être projeté et présenté à toutes les séances des CM d'EBER en Avril 24 pour être débattu sur ces orientations.

Une délibération validera cette présentation avec ses remarques.

Le 13 mars 24 à Ecume St MAURICE l'Exil : Règlement PLUi

Présentation aux élus - maires et aux adjoints en charge d'urbanisme des 37 communes du règlement du PLUi. Document et boîte à outils permettant de déterminer les zones pouvant être utilisées (emplacements réservés, mixité sociale et fonctionnelle, trame verte et bleue...)

Le 20 mars 24 à CHALON : Réunion Commission Urbanisme

Les élus en charge de l'urbanisme de chaque commune du territoire étaient conviés à faire un point d'étape pour revisiter toutes ces règles et tous les documents produits qui constitueront le livrable du PLUi à venir.

En attendant, le calendrier des consultations et des arbitrages de zonage s'accélère pour chaque commune. Les élus de la commission urbanisme de Primarette rencontreront le cabinet d'études et les techniciens d'EBER le 24 avril prochain en mairie.

Conférence territoriale de l'Isère Rhodanienne du 7 mars 24 à Vienne :

Cette réunion semestrielle a pour but de suivre les dotations et subventions du département 38 vers ses communes du Nord Isère.

Outre le suivi de nos propres dossiers, il est actualisé chaque année l'indice de richesse de chaque commune. Ainsi donc nous avons eu « la bonne nouvelle » d'être classée commune moins riche que prévue !

Nous gagnons donc un point d'indice et cela nous fait changer de taux de subvention qui passe de 35 % à 40%. C'est une bonne information qui nous remet dans la bonne case des communes rurales du canton et

nous permet d'être gratifiée de 5% supplémentaires pour toute nouvelle demande de subventions au Département avec effet immédiat.

SIV (Syndicat Intercommunal de voirie)

Lors de la dernière réunion, les comptes de gestion et administratif de 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

Le budget primitif de 2024 a été présenté et approuvé également.

Un point a été fait sur la situation du syndicat qui présente un déficit de la section de fonctionnement.

Il est nécessaire que l'exercice 2024 comble ce déficit sinon les communes adhérentes devront le combler.

Plus les communes feront travailler le syndicat moins elles participeront à la remise à plat du déficit.

Urbanisme

DP EBERSVILLER Jean-Claude pour un générateur photovoltaïque

DP REYNAUD Pascal pour la pose d'une clôture

DP RODILLON Yves pour des panneaux photovoltaïques

Courriers reçus

Néant

Questions diverses

Prime Air bois et Stop Fioul :

Dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise (PPA), EBER œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire. Outre le brûlage des végétaux qui est interdit, la restriction de circulation des véhicules Crit'air 4 et 5, EBER en collaboration avec l'AGEDEN (association gestion durable énergie) lance une prime dite AIR BOIS pour convertir les anciennes cheminées à foyer ouvert en foyer à insert respectueux de la qualité de l'air et de la combustion. Même démarche pour changer sa combustion au fioul. Plus amples précisions sur le site internet d'EBER. Prime de 1000 € et plus selon critères.

Réseau Transport en commun LE 37

Il existe dorénavant un service de Transport à la Demande dit TAD depuis notre centre-bourg de Primarette vers les points d'intérêts de Beaurepaire, Jarcieu et Super U à raison de 4 allers ou retours par jour. Les réservations se font sur simple appel téléphonique la veille au plus tard.

De plus, la ligne B de Beaurepaire à la gare du Péage monte en fréquentation ; de 300 voyageurs la 1ère semaine nous sommes passés à plus de 800 cette dernière semaine.

Documentation et horaires sur plaquettes disponibles en mairie ainsi que sur le site.

Date prochain conseil municipal :

Jeudi 25 avril 2024 à 20h30